

A.R. SYSTEMS
Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000 euros
Siège social : 37 rue Edmond Fariat
10000 TROYES
RCS TROYES 533 776 332

RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01 NOVEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous faire part de la décision de la gérance d'apporter des modifications structurelles au sein de notre Société.

En effet, ayant fait valoir ses droits à la retraite avec effet du 1^{er} novembre 2024 et n'ayant pas à ce jour de repreneur, le Gérant souhaite que l'activité perdure dans le but d'assurer les commandes en cours et d'intégrer de nouveaux associés avec plus de souplesse.

Par décision unanime du 13 octobre 2024 vous avez, à la demande du Gérant, nommé Monsieur Pierre-Joseph EGELE en qualité de Commissaire à la Transformation chargé d'établir un rapport relatif à l'évaluation des biens composant l'actif social, les avantages particuliers consentis au profit d'associés ou de tiers et la situation de la société.

Cette transformation qui doit prendre effet à compter du 1^{er} novembre 2024, n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination, le siège social, la durée, restent identiques.

Le capital social reste fixé à 16 000 euros, et sera divisé en 160 actions de 100 euros chacune entièrement libérées.

Un registre de mouvement de titres sera mis en place. Une part sociale = 1 action

Les fonctions du gérant prendront fin à la date de la transformation et vous devrez nommer un nouveau Président.

Ce changement de structure n'aura aucun impact fiscal, la Société restant soumise à l'impôt sur les Sociétés.

Cette décision de transformation doit être votée à l'unanimité des associés et nous vous remercions de bien vouloir statuer sur les résolutions suivantes :

- Approbation du rapport du Commissaire à la transformation
- Transformation en société par actions simplifiée
- Adoption des nouveaux statuts
- Désignation du Président
- Nomination de Commissaires aux Comptes
- Modalités d'approbation des comptes de la SARL
- Pouvoirs pour les formalités.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote

Fait à Troyes
Le 01 novembre 2024

LA GERANCE